



PARTENAIRES DU SUD

La politique européenne de voisinage (PEV) concerne les pays suivants: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie. Elle est formée de la réunion des politiques bilatérales de l'Union européenne à l'égard des dix pays partenaires, l'ensemble étant assorti d'un cadre de coopération régionale, l'Union pour la Méditerranée. L'Union a apporté un soutien accru à la transformation démocratique dans le cadre de la PEV en 2011, en réaction aux soulèvements dans les pays du voisinage méridional. La PEV a fait l'objet d'une nouvelle révision en 2015.

BASE JURIDIQUE

- article 8 du traité sur l'Union européenne;
- titre V du traité sur l'Union européenne: action extérieure de l'Union;
- articles 206 et 207 (commerce) et articles 216 à 219 (accords internationaux) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

INSTRUMENTS

Les accords d'association constituent la base juridique des relations bilatérales entre l'Union européenne et l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie. L'accord d'association, paraphé avec la Syrie avant la répression violente par le gouvernement syrien du mouvement de protestation publique de 2011, n'a jamais été signé. Les négociations relatives à la conclusion d'un accord-cadre entre l'Union et la Libye ont été suspendues en février 2011 et n'ont pas encore repris.

Dans le cadre de la PEV, l'Union et ses partenaires du Sud (à l'exception de la Libye et de la Syrie) ont adopté des plans d'action bilatéraux, des priorités de partenariat ou des programmes d'association. Ces plans d'action établissent des programmes de réformes politiques et économiques assortis de priorités à court ou moyen terme de trois à cinq ans. Reflet des besoins, des intérêts et des capacités de l'Union et de chaque partenaire, les plans d'action de la PEV ont notamment pour objectif la mise en place de sociétés démocratiques, socialement équitables et inclusives, la promotion de l'intégration économique et de l'enseignement, le développement des petites et moyennes entreprises et de l'agriculture et la facilitation de la mobilité transfrontalière des personnes.



Ces plans sont majoritairement financés par l'instrument européen de voisinage (IEV) et d'autres instruments thématiques. La Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement apportent également leur soutien au moyen de prêts. L'Union européenne vise également à faire progresser l'accès aux marchés et la coopération dans le domaine de la migration et de la mobilité avec ses partenaires du Sud. Des négociations d'accords de libre-échange approfondis et complets sont en cours avec le Maroc et la Tunisie. Des partenariats pour la mobilité ont été conclus avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie, et des négociations sont en cours avec le Liban. Un certain nombre de projets sont mis en œuvre dans ce contexte, en particulier dans le cadre de la [facilité des partenariats pour la mobilité](#), lancée en 2016. En outre, des initiatives régionales et bilatérales en matière de migration et de mobilité sont financées au titre du volet «Afrique du Nord» du [fonds fiduciaire d'urgence de l'Union pour l'Afrique](#), en Algérie, en Égypte, en Libye, au Maroc et en Tunisie. Le [fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne](#), ou «Fonds Madad», apporte un soutien aux réfugiés syriens, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux communautés locales au Liban, en Jordanie et en Égypte.

L'Union pour la Méditerranée (UpM), engagée en 2008 pour relancer le partenariat euro-méditerranéen, définit un cadre de coopération régionale entre les États membres de l'Union européenne et 15 pays méditerranéens, dont les dix pays partenaires du Sud.

SITUATION ACTUELLE

A. Algérie

Acteur régional de premier plan et important producteur d'énergie, l'Algérie est un partenaire méridional essentiel de l'Union européenne. Un accord d'association est entré en vigueur en 2005. L'UE et l'Algérie ont adopté leurs [priorités communes de partenariat](#) lors du Conseil d'Association de mars 2017. Les priorités de partenariat établissent un cadre de coopération politique renouvelé et une coopération renforcée, qui met l'accent sur: i) la gouvernance et les droits fondamentaux; ii) le développement socioéconomique et le commerce; iii) l'énergie, l'environnement et le changement climatique; iv) le dialogue stratégique et sécuritaire; et v) la dimension humaine, la migration et la mobilité.

B. Égypte

Les relations entre l'Union européenne et l'Égypte sont régies par un accord d'association en vigueur depuis 2004. Dans le contexte de la PEV révisée, un ensemble de priorités du partenariat UE-Égypte ont été adoptées par le Conseil d'association UE-Égypte en juillet 2017. Si l'ensemble des éléments de l'accord d'association restent applicables, les [priorités du partenariat](#) — définies conjointement par l'Union européenne et par l'Égypte — viennent se substituer au plan d'action, et orienteront le partenariat pour la période 2017-2020. Pendant cette période, l'accent sera mis sur les éléments suivants: i) modernisation de l'économie, viabilité énergétique et environnement; ii) développement social et protection sociale; iii) gouvernance, amélioration de la stabilité et mise en place d'un État démocratique moderne.



C. Israël

Les relations entre l'Union européenne et Israël couvrent un vaste champ et reposent sur une coopération technique et des liens économiques et commerciaux solides. Fondées sur l'accord d'association de 2000, ces relations ont affiché un grand dynamisme les années suivantes, et se sont nettement étendues dans nombre de secteurs. Le plan d'action UE-Israël, adopté en 2005, est basé sur les valeurs communes partagées que sont la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et les libertés fondamentales, et promeut l'intégration d'Israël dans les politiques et programmes européens. En 2009, l'Union européenne a décidé de subordonner le passage de ces relations au statut «avancé» à la progression du processus de paix au Proche-Orient (PPPO). La coopération se poursuit toutefois sur la base du [plan d'action de 2005 dans le cadre de la PEV](#), qui a été prolongé jusqu'en 2020.

D. Jordanie

Pour l'Union européenne, la Jordanie est un interlocuteur important et un élément de stabilisation au Moyen-Orient. L'accord d'association entre l'Union et la Jordanie, entré en vigueur en mai 2002, fournit la base juridique des relations bilatérales. Un plan d'action a été adopté en 2012 dans le cadre de la PEV, et [de nouvelles priorités du partenariat UE-Jordanie](#) et un pacte UE-Jordanie ont été approuvés en décembre 2016. Parmi les pays de la PEV, la Jordanie est le premier partenaire méditerranéen à avoir conclu des négociations techniques menant à un «statut avancé» avec l'UE. En octobre 2014, l'Union européenne et la Jordanie ont entamé un partenariat pour la mobilité. La Jordanie a bénéficié de deux paquets d'assistance macrofinancière (un en 2013, d'un montant de 180 millions d'euros et un en décembre 2016, d'un montant de 200 millions d'euros). La Jordanie, qui accueille plus de 650 000 réfugiés syriens, est bénéficiaire du «Fonds Madad», le fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne. Dans le contexte du soutien apporté par l'Union à la Jordanie dans le cadre de la crise des réfugiés syriens, l'Union et la Jordanie ont modifié l'accord d'association en 2016 afin d'[assouplir les règles d'origine](#) qui s'appliquent aux exportateurs jordaniens dans leurs échanges avec l'Union.

E. Liban

Les relations sont régies par l'accord d'association entre l'Union européenne et le Liban, entré en vigueur en 2006, ainsi que par les [priorités du partenariat UE-Liban](#) et le pacte UE-Liban, adoptés en novembre 2016. Le Conseil d'association UE-Liban, qui s'est tenu en juillet 2017, a décidé de poursuivre les discussions en vue de la signature d'un partenariat pour la mobilité. L'Union européenne est attachée à l'unité, la stabilité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, tout particulièrement face à la dégradation de la situation dans la Syrie voisine. Le Liban, d'une population de 4,4 millions d'habitants, accueille actuellement environ un million de réfugiés syriens enregistrés. Le Liban est bénéficiaire du «Fonds Madad».

F. Libye

Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi, la Libye s'enfonce dans une guerre civile marquée par des divisions politiques, territoriales, sociales et tribales complexes.



La Libye est également considérée comme une plaque tournante de la traite des êtres humains et des activités de contrebande au Sahel. Dans ce contexte, l'Union européenne s'efforce d'aider les Libyens à mettre en place un État stable et inclusif. Elle soutient la médiation des Nations unies visant à mettre un terme aux hostilités et déploie son action diplomatique en Libye et dans la région. La Libye n'a pas conclu d'accord d'association ou un quelconque autre accord à caractère contractuel avec l'Union, mais elle peut bénéficier de l'aide de l'IEV. Depuis 2016, le [fonds fiduciaire d'urgence de l'Union pour l'Afrique a alloué près de 135 millions d'euros à la protection des migrants en Libye](#).

G. Maroc

Parmi les pays partenaires méridionaux, le Maroc est l'un de ceux qui entretiennent les relations les plus développées avec l'Union européenne. Un accord d'association est entré en vigueur en 2000 et un nouveau plan d'action a été adopté en 2013 dans le cadre de la PEV. Le pays a obtenu le «statut avancé» en 2008, ce qui témoigne de la volonté de renforcer la coopération entre l'Union et le Maroc, et de soutenir davantage les réformes économiques et politiques. Le partenariat UE-Maroc pour la mobilité a été lancé en juin 2013. Les négociations relatives aux [accords de facilitation de la délivrance des visas et de réadmission](#) et à un accord de libre-échange approfondi et complet sont en cours. Le renouvellement de l'accord de pêche est en outre entré en vigueur en 2014. Il ressort de deux arrêts récents de la Cour de justice de l'Union européenne que l'Union pourrait mettre en œuvre ses accords avec le Maroc, mais que ceux-ci ne s'appliquent pas au Sahara occidental.

H. Palestine

L'Union européenne est le principal soutien financier de l'Autorité palestinienne, l'enveloppe bilatérale octroyée s'élevant à quelque 300 millions d'euros. L'aide de l'Union a pour objectif général d'aider à mettre en place les capacités d'un futur État palestinien viable, indépendant et démocratique, coexistant en paix et en sécurité avec Israël et ses autres voisins. L'[accord d'association intérimaire relatif aux échanges et à la coopération](#), conclu en 1997, constitue la base juridique des relations entre l'Union européenne et l'Autorité palestinienne. En 2013, l'Union et l'Autorité palestinienne ont signé, dans le cadre de la PEV, un plan d'action qui est entré en vigueur en 2013. La même année, l'Union européenne a proposé à Israël et au futur État palestinien un «partenariat spécial privilégié» offrant un ensemble sans précédent de mesures de soutien politiques, économiques et de sécurité, dans le contexte d'un futur accord sur le statut définitif.

I. Syrie

Depuis le début de la répression brutale, par le pouvoir syrien, du mouvement de protestations antigouvernementales en mars 2011, l'Union européenne a adopté une série de mesures de plus en plus restrictives à l'égard du régime syrien. L'ensemble des programmes de coopération bilatérale entre l'Union européenne et le gouvernement syrien ont été suspendus. L'Union européenne est favorable à des négociations de paix inclusives en vue d'une transition politique conduite par les Syriens eux-mêmes. L'Union est le principal donateur face à la crise syrienne, ses États membres et elle [ayant collectivement alloué](#) plus de 16,9 milliards d'euros en aide humanitaire, aide



au développement économique et aide à la stabilisation. Le [fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne](#) gère la plupart de l'aide non humanitaire octroyée aux pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens. À ce jour, le fonds a atteint un volume global de 1,7 milliard d'euros. Le Conseil a adopté la [stratégie de l'UE à l'égard de la Syrie](#) le 3 avril 2017. Selon celle-ci, l'Union a organisé, en avril 2017, à Bruxelles trois conférences sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région: la première en avril 2017, au cours de laquelle la communauté internationale [s'est engagée](#) à apporter une aide d'un montant de 5,6 milliards d'euros en 2017 pour soutenir les activités humanitaires, de résilience et de développement afin de faire face à la crise syrienne; la deuxième en avril 2018, au cours de laquelle les participants [ont promis](#) un montant de 3,5 milliards d'euros pour 2018 et 2,7 milliards d'euros supplémentaires pour 2019-2020; et la troisième du 12 au 14 mars 2019, qui a donné lieu à des [engagements](#) d'un total de 6,2 milliards d'euros pour 2019 et à des engagements pluriannuels de près de 2,1 milliards d'euros pour 2020 et au-delà. Les besoins humanitaires sont toujours extrêmement urgents. Plus de 11 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire et plus de 5,6 millions de réfugiés syriens sont déplacés à l'extérieur du pays.

J. Tunisie

Depuis la révolution tunisienne de 2011, l'Union européenne a apporté un soutien politique, financier et technique à la transition démocratique du pays. La base juridique des relations bilatérales demeure l'accord d'association, en vigueur depuis 1998. En 2012, compte tenu des progrès accomplis, l'Union européenne et la Tunisie ont décidé d'instaurer un «partenariat privilégié», assorti d'un [plan d'action](#) détaillé pour 2013-2017. En juillet 2018, le Conseil d'association UE-Tunisie a adopté les principales orientations du [partenariat privilégié UE-Tunisie pour la période 2018-2020](#). En mars 2014, la Tunisie et l'Union ont lancé un partenariat pour la mobilité, qui a débouché sur l'ouverture de négociations relative à des [accords de facilitation de la délivrance des visas et de réadmission](#). L'ouverture des [négociations relatives à un accord de libre-échange approfondi et complet](#) a été approuvée en octobre 2015, et celles-ci sont toujours en cours. De 2011 à 2016, l'assistance octroyée par l'Union à la Tunisie s'est élevée à 2 milliards d'euros (1,2 milliard sous forme de subventions et 800 millions au titre de l'assistance macrofinancière). L'Union s'est engagée à porter le montant de l'aide financière annuelle accordée sous la forme de subventions à 300 millions d'euros en 2017 et à maintenir un niveau de financement soutenu pour la période jusqu'en 2020. L'adoption par consensus d'une nouvelle constitution en Tunisie en janvier 2014 et le bon déroulement des élections législatives et présidentielles d'octobre et décembre 2014, suivies, en mai 2018, d'élections municipales attendues de longue date, ont constitué une avancée majeure dans la transition démocratique du pays.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement est pleinement associé à la politique européenne de voisinage. Par l'intermédiaire de sa commission des affaires étrangères, il suit la mise en œuvre de la PEV, notamment en ce qui concerne les rapports annuels de suivi et les bilans de la PEV. La commission suit la situation politique des pays partenaires par des



échanges de vues réguliers avec de hauts fonctionnaires, des experts et des acteurs de la société civile. Les pouvoirs budgétaires dont dispose le Parlement lui permettent d'influer directement sur les montants affectés à l'instrument européen de voisinage. L'approbation du Parlement a été indispensable à la conclusion de tous les accords d'association avec les partenaires méridionaux de la PEV. Le Parlement doit également marquer son approbation pour tout nouvel accord commercial, dont les futurs accords de libre-échange approfondis et complets avec le Maroc et la Tunisie.

Le maintien de relations bilatérales régulières avec les parlements des pays partenaires du Sud se fait par l'intermédiaire des [délégations permanentes](#). Ainsi, les relations avec le Parlement marocain se sont nettement intensifiées depuis la création d'une commission parlementaire mixte en 2010. D'autres commissions parlementaires mixtes ont vu le jour avec la Tunisie, en 2016, et avec l'Algérie en 2018. Les relations parlementaires avec le Syrie sont suspendues en raison de la guerre civile, et la situation que connaît actuellement le Liban entrave, elle aussi, les relations interparlementaires. Au niveau régional, le Parlement européen participe à l'Assemblée parlementaire de l'UpM, qui organise chaque année une session plénière et plusieurs réunions de commissions. La dernière réunion plénière a eu lieu à [Strasbourg les 13 et 14 février 2019](#), et à cette occasion, le Parlement a cédé la présidence à la Grande Assemblée nationale de Turquie. Le Parlement européen a participé à diverses missions d'observation électorale de l'Union européenne dans les pays partenaires du Sud, en particulier pour les dernières élections au Liban (élections législatives) et en Tunisie (élections municipales). Il apporte également son aide au Maroc et à la Tunisie, deux pays prioritaires dans le cadre de son programme de soutien à la démocratie.

[María Álvarez López](#)
04/2019

